

# RÉFORME DU COLLÈGE

## EPS

### HORAIRES

	6e	5e	4e	3e	TOTAL
AVANT	4h	3h	3h	3h	13h
APRÈS	4h	3h	3h	3h	13h

### CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

- **L'EPS peut être sollicitée pour mettre en œuvre de l'accompagnement personnalisé à n'importe quel niveau** (Arrêté, Article 3 : « *Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires* »). **Ces heures sont déduites de l'horaire de la discipline.** Ainsi, si une 1h est assurée en 3<sup>e</sup>, cela donnera 1h d'accompagnement et... 2h d'EPS!
- **Comme toutes les disciplines, l'EPS va devoir participer aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires** (Arrêté, Article 3 : « *Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires* »). Donc **projets interdisciplinaires à préparer sans temps de concertation prévu et à mettre en œuvre sur les heures de cours**, et non en + !
- **Les contraintes fortes liées aux installations sportives** associées aux contraintes de mise en place des EPI vont constituer un véritable **casse-tête pour les professeurs d'EPS** et, a fortiori, pour les coordonnateurs.
- **Avalanche de conseils pédagogiques, conseils d'enseignement, conseils école-collège et conseils de cycle** (un par école primaire du secteur !) pour mettre en place l'intégralité de la réforme à la rentrée 2016. **Mise en concurrence des disciplines** pour savoir lesquelles vont décrocher un peu de « marge horaire » au détriment des autres. Cette marge ne pourra en aucun cas permettre d'augmenter l'horaire élève (Arrêté, Article 1 : « *Les enseignements obligatoires dispensés au collège sont organisés conformément aux volumes horaires précisés dans les tableaux en annexe* »).
- Il faudra aussi organiser les « programmes de cycles » sur les 4 années du collège.